



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Landry	Conseillère
Madame Lyne Hounsell	Conseillère
Monsieur Jacques Tanguay	Conseiller
Madame Renée Lapierre	Conseillère
Monsieur Mathieu Vigneault	Conseiller
Monsieur François McKinnon	Conseiller

ÉTAIT ABSENT :

Monsieur Henri Wapistan	Maire
-------------------------	-------

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur Denis Landry	Directeur général
Madame Andréanne Rochette-Hounsell	Adj. administrative

1. MOMENT DE RÉFLEXION

Le moment de réflexion est fait par le maire suppléant, monsieur Jacques Tanguay. Celui-ci agira à titre de président de la séance.

2. CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constat du quorum, la séance est ouverte à 19h02.

**3. RÉSOLUTION N° 2022-055
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en tenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

**4. RÉSOLUTION N° 2022-056
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 08
MARS 2022 : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 08 mars 2022 tel que rédigé.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**5. RÉSOLUTION N° 2022-057
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE –
AMENDEMENT À L'ENTENTE : AUTORISATION**

ATTENDU QUE l'organisme Société canadienne de la Croix Rouge souhaite modifier l'entente de service aux sinistrés la liant à la municipalité;

ATTENDU QUE l'entente vise notamment la prolongation de l'entente, l'ajustement des modalités financières et des modifications aux annexes B et D de l'entente;

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité l'amendement n° 1 à l'entente de service aux sinistrés.

D'autoriser le paiement de la contribution pour la période de mai 2022 à avril 2023 au montant de 180,00 \$.

**6. RÉSOLUTION N° 2022-058
ÉTATS FINANCIERS 2020 – AÉROPORT : DÉPÔT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter les états financiers 2020 de l'aéroport de Natashquan tel que soumis par le cabinet comptable MNP Ltee.

**7. RÉSOLUTION N° 2022-059
FABRIQUE DE NATASHQUAN – PRESBYTÈRE: MANDAT
D'ACQUISITION**

ATTENDU QUE la Fabrique de Natashquan a manifesté publiquement le désir de se départir de l'immeuble connu comme étant le presbytère;

ATTENDU QUE l'immeuble fait partie du patrimoine bâti du village;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se porter acquéreur dudit bâtiment;

ATTENDU QUE l'actuel stationnement municipal se situe à l'intérieur des limites cadastrales du lot n° 5 906 948;

Il est proposé par la conseillère Lyne Hounsell, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipal à procéder aux démarches nécessaires afin d'acquérir l'immeuble susmentionné.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**8. RÉSOLUTION N^o 2022-060
TECQ 2019-2023 – PROGRAMMATION NO 2: ADOPTION**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans la cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n^o 02 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n^o 02 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

**9. RÉSOLUTION N° 2022-061
TETRA TECH QI INC.– PROGRAMME TECQ 2019-2023 –
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE**

ATTENDU QUE la municipalité dans le cadre de la Programmation TECQ 2019-2023 doit procéder à la poursuite des travaux relatifs à la mise à niveau de ses installations d'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU QUE les travaux prévus nécessitent une assistance technique;

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

D'accepter l'offre de service de la firme Tetra Tech QI Inc. en date du 18 mars 2022 au montant de 12 700,00 \$ tel que déposé à la présente séance.

**10. RÉSOLUTION N° 2022-062
TAXES MUNICIPALES – LISTES DES COMPTES À
RECEVOIR (3 ANS) : DÉPÔT ET ENTENTES DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité, conformément aux articles 1001 et suivants du Code municipal du Québec, a le devoir de percevoir les taxes municipales;

ATTENDU QUE les membres du conseil attestent avoir reçu une copie de la liste des comptes de taxes à recevoir de trois ans et plus;

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter le dépôt de la liste des comptes de taxes à recevoir en date du 29 mars 2022.

D'autoriser le directeur général à procéder au recouvrement par ententes de paiement de sommes dues à la municipalité auprès de chacun.e des contribuables concernés.

**11. RÉSOLUTION N° 2022-063
ALLÉE DES GARDIENS DE PHARE - LOT NUMÉRO
5 356 772: ACQUISITION**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de madame Lyne Vigneault, propriétaire du lot n° 5 356 772, afin que ce dernier soit cédé à la municipalité pour le montant des taxes impayées;

ATTENDU QUE ce terrain peut bénéficier à un futur développement urbain;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité accepte l'offre proposée en date du 21 février 2022 par madame Lyne Vigneault pour l'achat du lot no 5 356 772 au montant de 751,17 \$.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder pour et au nom de la municipalité à l'acquisition dudit lot et à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

**12. RÉSOLUTION N^o 2022-064
SERVICE INCENDIE - FACTURATION: AUTORISATION DE
PAIEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité ne possède pas son propre service d'incendie;

ATTENDU QUE la municipalité requiert au besoin les services incendies d'une autre localité;

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller François McKinnon et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le paiement, le cas échéant, des coûts soumis par les services incendie de Natashquan par suite d'une intervention dans le périmètre urbain de la municipalité de Natashquan.

**13. RÉSOLUTION N^o 2022-065
FORMATION DES ÉLU.ES - ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE:
DÉPÔT**

ATTENDU QUE l'article 15 de la LÉDMM indique que tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat, participer une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'accepter le dépôt du registre des élus suivants ayant participé à la formation en éthique et déontologie : Stéphanie Landry, Lyne Hounsell et Mathieu Vigneault.

**14. RÉSOLUTION N^o 2022-066
ORGANISME À BUT NON LUCRATIF - TAXATION NON
RÉSIDENTIEL – COMPENSATION : AUTORISATION**

ATTENDU QUE l'administration municipale doit, selon la loi, inscrire dans son rôle d'évaluation les immeubles appartenant à des organismes à but non lucratif (OBNL) au titre d'immeuble non résidentiel et d'appliquer les taxes en conséquence;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE, dans certains cas, les taxes appliquées aux OBNL, ne reflètent pas l'utilisation réel des services municipaux considérant la faible utilisation qu'ils en font;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'autoriser l'administration municipale à effectuer un don aux organismes à but non lucratif qui en font la demande pour couvrir la différence entre le taux de taxation résiduel et le taux de taxation non résidentielle.

**15. RÉOLUTION N° 2022-067
RÈGLEMENT R 2022-004 RELATIF AUX TRAITEMENTS DES
ÉLU.ES MUNICIPAUX DE NATASHQUAN: ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° R 2022-004, « Règlement relatif aux traitements des élu.es municipaux de Natashquan », tel que déposé.

**16. RÉOLUTION N° 2022-068
SERVICE INCENDIE - PROJET RÉGIONAL -
COORDONNATEUR DE SERVICES: ADOPTION**

ATTENDU QUE les municipalités de Rivière-Au-tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-De-Mingan, Anticosti, Aguanish, Havre-Saint-Pierre et Natashquan en sont arrivées à un consensus lors la rencontre tenue à Havre-Saint-Pierre en présentiel et par visioconférence le 24 mars dernier;

ATTENDU QUE les municipalités ont convenu de traiter les interventions en sécurité incendie de manière concertée sur le territoire;

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC de Minganie ont mandaté une firme afin d'obtenir un diagnostic des services incendie et de la protection incendie sur le territoire;

ATTENDU QUE le rapport obtenu suite à l'étude présente des lacunes en sécurité incendie sur le territoire des municipalités;

ATTENDU QUE le rapport présente divers scénarios et pistes de solutions;

ATTENDU QUE le scénario retenu sera éventuellement l'embauche par les municipalités d'un coordonnateur des services de sécurité incendie qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble des services de sécurité incendie sur le territoire;



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05 AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU l'article 569 du Code municipal permettant à toute municipalité de conclure une entente avec toute autre municipalité relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE dans le cadre de la partie 2 du programme d'aide financière « Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont le montant de l'aide financière pouvant être accordée représente une somme maximale de 250 000 \$. Le taux d'aide s'établit à partir de l'indice de vitalité économique disponible au moment de l'appel de projets;

ATTENDU QUE la municipalité de Havre-Saint-Pierre s'engage à présenter aux autres municipalités un projet d'entente pour le financement, l'embauche et de la gestion de cette ressource;

ATTENDU QUE cette entente relative à l'embauche d'un coordonnateur des services de sécurité incendie permettra aux municipalités de partager les coûts de cette ressource qui les accompagnera pour déterminer les scénarios optimaux pour accroître l'efficacité des interventions et voir à la coordination de ces interventions en sécurité incendie sur le territoire;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Landry, appuyé par la conseillère Renée Lapierre et résolu à l'unanimité;

QUE la municipalité de Natashquan autorise le maire, Henri Wapistan, à signer une entente avec les municipalités participantes de la MRC de Minganie pour entamer le processus pouvant mener à l'embauche d'un coordonnateur des services de sécurité incendie.

QUE l'acceptation de l'embauche d'un coordonnateur des services de sécurité incendie est conditionnelle à l'octroi de la subvention demandée dans le cadre du programme d'aide financière « Volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » du MAMH.

17. RÉSOLUTION N^o 2022-069

SERVICE INCENDIE – NATASHQUAN – NUTASKUAN - AGUANISH: PROJET D'ENTENTE

ATTENDU QUE la municipalité ne dispose pas de service d'incendie;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de doter la municipalité d'un service d'intervention incendie sur son territoire;

ATTENDU la nécessité d'un délai d'intervention rapide en cas de besoin et la proximité du service d'incendie de la communauté de Nutashkuan;

ATTENDU QU'une rencontre préliminaire a eu lieu entre les élus de Natashquan et de Nutashkuan et qu'il en ressort le désir



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

commun de conclure une entente d'utilisation des services incendies entre les communautés;

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère François McKinnon et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal appuie le processus d'une mise en place d'un projet d'entente commun de service incendie entre les municipalités de Natashquan, Natashquan et Aguanish.

**18. RÉOLUTION N° 2022-070
IMPRESSION D'AUTOCOLLANTS ROAD TRIP - TOURISME
CÔTE-NORD: AUTORISATION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

D'autoriser le directeur général à procéder à l'impression d'autocollants représentant le village de Natashquan dans le cadre du concours « Road Trip » Tourisme Côte-Nord. Le tirage est de 5000 autocollants au coût unitaire de 0,18 \$.

**19. RÉOLUTION N° 2022-071
RÈGLEMENT R 2022-003 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE
NATASHQUAN : ADOPTION**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° R 2022-003, « Règlement relatif à la gestion contractuelle de la municipalité de Natashquan », tel que déposé.

**20. RÉOLUTION N° 2022-072
MAIRE SUPPLÉANT: NOMINATION**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QU'en l'absence du maire et du maire suppléant, madame Renée Lapierre soit temporairement nommée mairesse suppléante.

**21. RÉOLUTION NO 2022-073
COMPTES À PAYER : MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par le conseiller François McKinnon, appuyé par la conseillère Stéphanie Landry, et résolu à l'unanimité;



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE NATASHQUAN TENUE LE 05
AVRIL 2022 À 19h00, À LA SALLE DE L'ÂGE D'OR DE
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 mars 2022 et en autorise le paiement.

**22. RÉSOLUTION N° 2022-074
COMPTES À PAYER : AÉROPORT**

Il est proposé par la conseillère Renée Lapierre, appuyé par le conseiller Mathieu Vigneault, et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte les comptes à payer au 31 mars 2022 et en autorise le paiement.

23. COMPTES PAYER ET CHÈQUES CONCILIÉS

Les membres du conseil ont reçu la liste des chèques conciliés et la liste des comptes payés du mois de mars 2022, avec un récapitulatif des opérations monétaires par accès D.

24. BALANCE DE VÉRIFICATION

Les membres du conseil ont reçu la balance de vérification, à titre d'information et de suivi.

25. CORRESPONDANCE

Les membres du conseil ont reçu la liste contenant les titres de la correspondance, le cas échéant, et sont avisés que la correspondance reçue est disponible pour consultation au bureau administratif.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les élus municipaux ont répondu aux questions du public.

**27. RÉSOLUTION N° 2022-075
CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Vigneault, appuyé par la conseillère Lyne Hounsell et résolu à l'unanimité;

QUE la séance soit levée à 20h11.

Jacques Tanguay
Maire suppléant

Denis Landry
Directeur général